

## BURUNDI : Libération des prisonniers des FNL en cours

IRIN, 6 janvier 2009  
 BUJUMBURA - Le processus de libération des 80 premiers prisonniers détenus en raison de leur affiliation à un groupe rebelle, le Parti pour la libération du peuple hutu - Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL), a été engagé, suite à un décret publié par le président du Burundi Pierre Nkurunziza le 30 décembre 2008. «La libération est organisée conformément à l'accord conclu le 4 décembre 2008, au terme de concertations entre le mouvement et le gouvernement», a expliqué Lazarre Nduwayo, représentant national du mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS). Ce dernier a précisé que 247 prisonniers seraient relâchés.

«Il s'agit d'un processus d'accord, qui devra être opérationnel de façon progressive», a indiqué André Ntahomvura de la Justice. «Les prisonniers libérés sont exclusivement des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre du Palipehutu-FNL ayant été arrêtés avant l'accord de cessez-le-feu conclu le 7 septembre 2006 entre le mouvement et le gouvernement», a affirmé le Brigadier Général Lazarre Nduwayo, avant d'ajouter que les personnes arrêtées pour d'autres crimes seraient traduites en justice, qu'elles soient ou non militantes du Palipehutu-FNL. Les 30 premiers prisonniers ont été libérés le 3 janvier de la prison centrale de Mpimba, située au sud de Bujumbura, la capitale du pays. Le 5 janvier, 50 prisonniers ont quitté la prison de Murembwe, dans la commune de Rumonge, située dans la province de Bururi, dans le sud-est du Burundi. Les ex-combattants libérés sont envoyés dans la zone de rassemblement de Mubira, à Mpanda, une commune de la province de Bubanza, qui peut accueillir 5 000 personnes. «Le site est doté d'eau et d'électricité pour accueillir les prisonniers libérés», a déclaré M. Nduwayo. Les responsables du Palipehutu-FNL ont salué le processus, même si Anatole Bacanamwo, principal conseiller du leader du Palipehutu-FNL, Agathon Rwasa, a indiqué que le MCVS avait recensé 442 prisonniers à libérer, et non pas 247. «Le ministre de la Justice doit se pencher sur cette anomalie», a souligné M. Bacanamwo. Pierre-Claver Mbonimpa, qui dirige l'Association pour la protection des droits humains, un groupe de défense des droits, a également contesté les chiffres, affirmant qu'il attendait la libération non pas de 247 prisonniers mais de 452, faisant référence à ses propres enquêtes menées dans les prisons. Dans l'intervalle, le 4 janvier, M. Rwasa a supervisé les activités visant à sensibiliser les militants du parti à la nécessité de changer le nom du mouvement afin qu'il ne porte pas une dénomination à connotation ethnique, comme l'exige la Constitution. «Nous sommes très satisfaits de la façon dont les concertations ont mené, car les sympathisants ont bien accueilli les explications offertes», a déclaré le porte-parole du mouvement, Pasteur Habimana. Celui-ci a affirmé qu'une réunion se tiendrait deux semaines plus tard, avant la publication du nom du parti, en vue de contribuer à relancer le processus de paix. La campagne a été organisée après une solide assistance des principaux responsables opposés à un changement de dénomination, qui avait mené le processus de paix à l'impasse. Le gouvernement avait affirmé que les leaders du mouvement ne seraient pas intégrés au gouvernement si le terme «Hutu» n'était conservé. Le parti ayant accepté de changer de dénomination, le gouvernement a promis de lui attribuer 33 postes. [FIN] [Les informations vous sont parvenues via IRIN, un département d'informations humanitaires des Nations Unies, mais ne reflètent pas nécessairement les vues des Nations Unies ou de ses agences]